

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 87/147 DU 5/05/1987,
portant Convocation de l'Assemblée Nationale
Populaire en session ordinaire.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale Populaire ;

DECRETE :

Article 1er :- L'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en session ordinaire le Mardi 12 Mai 1987.

Toutefois, à titre exceptionnel, la séance d'ouverture aura lieu le 9 Mai 1987 à 10 heures.

Article 2 :- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./✓

Fait à Brazzaville, le 5 MAI 1987

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.✓